

Décharge 2015: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

2016/2162(DEC) - 27/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1711 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2015.

CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen octroie la décharge au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier note qu'un accord sur le siège de la Fondation a été définitivement conclu avec l'État membre hôte. Ce dernier devra fournir les meilleures conditions possibles pour s'assurer du fonctionnement de la Fondation, y compris un enseignement plurilingue pour les enfants des fonctionnaires et des moyens de transport appropriés.